

**Conseil communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2008 ;
2. Assermentation de M. Edy Bridy ;
3. Proposition d'adhésion à la convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police, préavis municipal No 08/2008 ;
4. Adhésion au réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA), préavis municipal No 09/2008 ;
5. Communications municipales ;
6. Communications du Bureau ;
7. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 49 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Nicole Ayer et Nicole Fouqueteau, MM. Jean-Marc Bridy, Antonio Garcia, Philippe Martin, Jean-Nicolas Muff, Pierre-Louis Pasche, Jean-Bernard Racine, Ramiro Rodriguez et Christophe Tschanz. M. Denis Richard s'est aussi excusé mais est arrivé en cours de séance.

Mmes Monique Martin et Catherine Paganuzzi fonctionnent comme scrutatrices.

**1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2008**

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**2. Assermentation de M. Edy Bridy**

Conformément à l'art. 5 du R.C., M. Philippe Diserens, président, procède à l'assermentation de M. Edy Bridy. Ce nouveau conseiller remplace Mlle Sandrine Clerici qui a démissionné. Dès lors, 50 membres du conseil communal sont présents.

### **3. Proposition d'adhésion à la convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police**

M. Philip Panchaud informe l'assemblée que Préverenges, commune partenaire dans la PIPE, a déjà accepté ce préavis. Il donne aussi quelques précisions à savoir que, si ce préavis est accepté, la PIPE serait dissoute pour la fin de l'année et nos deux communes adhèreraient ainsi à la nouvelle « Sécurité Région Morgienne ». Dans le cas contraire, la PIPE continuerait une année car le délai de dénonciation l'exigerait. Il précise encore que les tâches dévolues au « 5<sup>e</sup> processus » sont jusque là assurées par la PIPE et qu'une solution est en cours d'étude par la Municipalité puisque ces tâches seraient séparées entre les interventions purement policières et les tâches de « 5<sup>e</sup> processus ».

M. Olivier Métry, président de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens ouvre la discussion.

M. Thierry Lambelet demande si le « 5<sup>e</sup> processus » comprend le contrôle du stationnement et les amendes. M. Philip Panchaud répond qu'il y a une différence entre la LCR qui sera contrôlée par la Sécurité Région Morgienne et les infractions sur propriété communale qui seront sanctionnées par M. ou Mme « 5<sup>e</sup> processus ».

M. Denis Richard rejoint la séance, ce qui porte à 51 membres la composition du conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 08/2008,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE A LA MAJORITE**

(48 oui-2 abstentions)

- d'approuver l'adhésion à la convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police telle que présentée, et de la signer,
- de dénoncer la convention de la police intercommunale Préverenges-Echandens à sa plus proche échéance, si possible au 31.12.2008,
- d'autoriser la Municipalité à prendre les mesures nécessaires permettant d'assurer les tâches liées au « 5<sup>e</sup> processus ».

#### **4. Adhésion au réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA)**

Mme Irène Caron précise que 2 ans après l'entrée en vigueur de la LAJE, ce préavis est présenté après un long processus touchant les 47 communes membres de l'ARASMA. A ce jour, 4 communes ont refusé d'adhérer à ce grand réseau et 14 communes l'ont accepté. Il semblerait donc qu'un grand nombre de communes soient favorables à ces structures. En cas de refus de ce préavis, nous serions privés du réseau de mamans de jour qui gardent plus des deux tiers de nos enfants placés. D'autre part, Echandens n'offre pas, pour le moment, les places telles que requises par la LAJE.

Une petite correction est à apporter à la page 1, point 2, il faut lire « masse salariale des entreprises et des communes ».

Mme Isabelle Katz, présidente de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal No 09/2008,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A LA MAJORITE**

(49 oui – 1 abstention)

- d'adhérer au réseau AJEMA de l'ARASMA en acceptant le but optionnel y relatif inscrit dans les statuts de l'Association tel qu'adopté par le Conseil intercommunal ARASMA le 12.6.2008,
- d'autoriser la Municipalité à signer la convention entre l'ARASMA et la Commune d'Echandens relative à ce but optionnel,
- de charger le Comité de direction de l'ARASMA de représenter le réseau auprès de la FAJE,
- d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets futurs les montants nécessaires à la participation de la Commune d'Echandens à l'ARASMA pour le réseau AJEMA,
- de supprimer la participation de la Commune d'Echandens à l'ARASMA pour l'accueil familial de jour.

## 5. Communications municipales

### Mme Irène Caron

#### Auberge

Réfection de peinture sur 2 façades, 2 lucarnes, avant-toit et virevents, vernis extérieur de 5 portes, pour un montant de Fr. 5398.--.

Suite à des remontées d'humidité par capillarité sur le mur du fond de la salle à manger, il a été procédé à une étanchéité négative après neutralisation des sels minéraux et rhabillage des joints de pierre. Le mur a ensuite été repeint et le carrelage qui le bordait a été remplacé. Coût total : Fr. 6'014.--.

Durant la même période, une salle de bains a dû être réparée suite à des dégâts d'eau, et on a procédé au remplacement de 2 cabines et d'un bac de douche; montant total : Fr. 10'134.--, moins le remboursement de la Vaudoise Assurance de Fr. 950.--, soit Fr. 9'184.-- à charge de la Commune.

Toujours à l'Auberge, le parquet de la salle à l'étage a été poncé et imprégné à neuf. Coût Fr. 2'330.--.

#### Ancien collègue

Restauration de la porte d'entrée principale, comprenant peinture, menuiserie et remplacement de la serrure : Fr. 3'112.60.

Création d'un chemin d'accès entre la cour du bâtiment côté nord et la place de sport, y compris pose de barrières de sécurité sur les deux passages : Fr. 5'627.--.

Ponçage et imprégnation des parquets de 3 salles au rez de l'Ancien Collège : Fr. 6'800.--.

#### Château

Installations électriques au Caveau et au tableau général de la buanderie des locataires : Fr. 3'125.--.

Rénovation de la salle de logopédie, électricité et peinture : Fr. 9'743.--.

### Bâtiment des Utins - Préavis N° 09/2007 - Entretien du bâtiment

Les travaux sont maintenant exécutés, mis à part quelques réparations de la toiture qui sont planifiées au printemps 2009. Les différents chantiers s'étant déroulés de manière optimale; le coût total des travaux se monte à Fr. 163'519.40, pour un montant de Fr. 210'000.-- au préavis, ce qui nous permet d'équiper l'escalier d'un lift pour handicapés, afin de répondre aux normes d'accessibilité des bâtiments publics. Coût de cette installation : Fr. 16'000.-- environ.

## **M. Philip Panchaud**

### **Personnel communal**

Au cours du mois de juin 2008, Mmes Simone Chambaz et Caroline Paratore ont été absentes pour cause de maladie. Si Mme Paratore a pu reprendre le travail à 50% dès le 25 septembre dernier, Mme Chambaz est malheureusement toujours en arrêt maladie.

Confrontée à cette situation spéciale, la Municipalité a dû prendre des mesures afin d'assurer un service de qualité, malgré les absences.

Durant l'été Mme Martine Comte a dû assumer les fonctions de Préposée au contrôle des habitants, de la Bourse et des Impôts.

Ainsi donc, dès le 15 septembre 2008, Mlle Anne-Marie Ionescu, ancienne apprentie à l'administration communale, a été engagée en tant que préposée au contrôle des habitants.

Mme Martine Comte a remplacé Mme Chambaz au pied levé au poste de boursière communale, poste qu'elle assumera dès le 1er mai 2009, date à laquelle Mme Chambaz prendra une retraite bien méritée, après 30 ans de service.

Le 04 août 2008, M. David Hafner a commencé son apprentissage d'employé de commerce.

La Municipalité tient à remercier le personnel communal de son engagement et de sa disponibilité durant cette période difficile, ce qui a permis d'assurer la continuité et la bonne marche du service.

M. Daniel Chaupond ayant fait valoir son droit à la retraite pour le 31 octobre 2008, le poste est actuellement au concours. Profil recherché : jardinier/paysagiste. La Municipalité tient à le remercier des 18 années passées au service de la Commune d'Echandens.

### **Rapprochement intercommunal**

Vous avez reçu, avec la convocation au Conseil communal de ce soir, le communiqué de presse relatif au résultat de l'enquête effectuée auprès des populations des 4 communes. Le rapport de l'étude de rapprochement peut être consulté sous l'onglet « Municipalité » du site Internet de la Commune d'Echandens.

## **M. Michel Pache**

### **Acquisition d'une centrifugeuse pour la STEP de Bussigny**

Les travaux de remplacement de la centrifugeuse de la STEP de Bussigny ont débuté le 23 septembre 2008. Le SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissement) a fait une inspection à la STEP et a trouvé beaucoup d'eaux claires parasites.

L'ancienne centrifugeuse a été vendue pour le prix de Fr. 4'000.00.

### **Réfection des collecteurs EC/EU au chemin du Bocage**

Les travaux au ch. du Bocage sont terminés. A part quelques difficultés rencontrées lors du raccordement de la conduite de l'eau de source, le chantier s'est déroulé sans problème.

### **Réfection du chemin menant au stand de tir**

Prévue au budget 2008, la réfection du chemin menant au stand de tir a été terminée au début de l'été. Le coût des travaux est de Fr. 62'075.75 auquel il faut enlever le crédit de Fr. 20'000.00 provenant des travaux effectués à la rue du Château par l'entreprise Camandona, ce qui donne un coût total de Fr. 42'075.75.

### **M. Jean-Marc Landolt**

#### **Bâtiment rue du Château 5**

Le Conseil d'administration de la Banque Raiffeisen Morges-Venoge qui, dans un premier temps avait déclaré son intérêt pour l'étude de l'implantation de nouveaux locaux en lieu et place de l'actuel bâtiment, rue du Château 5, a récemment informé la Municipalité qu'il renonçait à poursuivre cette démarche.

La Municipalité a pris acte, avec regret, de ce revirement. La répartition des frais engagés à ce jour pour ce projet a fait l'objet d'une négociation entre les intéressés. L'étude réalisée reste propriété de la Commune.

Les résultats du concours d'architecture pour la salle villageoise et le réaménagement du secteur du Saugey permettront certainement de trouver une solution de qualité pour cet endroit.

### **M. Guy Richard**

#### **Parc du Château**

Quelques petits travaux devront être effectués suite aux Fêtes du Château mais rien de très important. Les poubelles vont être installées prochainement.

#### **Stand de tir**

Une 9<sup>ème</sup> commune s'est jointe à l'association. Pendant l'été, un couvert a été construit entre les deux bâtiments existants ce qui a été fort apprécié par les utilisateurs, notamment lors du Tir Cantonal. Ce couvert a été inauguré le 11 septembre dernier.

#### **La Capite**

Dans le cadre de l'extension du chemin didactique actuellement à l'enquête publique, la capite qui était située sur la parcelle 216 devrait pouvoir être installée sur la parcelle 482.

## **6. Communications du Bureau**

Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu les 24 novembre et 8 décembre 2008.

## **7. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe Gandillon communique à l'assemblée les différentes échéances qui ont été fixées lors de la dernière séance du Jury concernant la mise au concours de la salle villageoise :

- ouverture des inscriptions du 1<sup>er</sup> degré : début décembre 2008
- remise des projets : fin mars 2009
- délibération du jury : avril 2009
- 2<sup>ème</sup> degré : envoi des documents aux concurrents retenus : mai 2009
- remise des projets : début septembre 2009
- décision du jury : octobre 2009
- exposition des projets : date à définir.

M. Philip Panchaud annonce qu'il se rendra à l'Olma à St-Gall qui a comme hôte d'honneur le canton de Vaud.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h.30

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin